



Prangins, le 26 octobre 2012

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 3 octobre 2012

Sous la présidence de M. Marc von Büren, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2012
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) Motion de MM. Jacques Auberson et Blaise Cartier
- 7) **Préavis no 23/12**
Arrêté d'imposition pour 2013
- 8) **Préavis no 19/12**
Demande d'un crédit de Fr. 187'000.- (sur un total de Fr. 238'000.-) pour l'assainissement de la butte pare-balles et l'installation de récupérateurs de balles du stand de tir Duillier-Prangins
- 9) **Préavis no 18/12**
Autorisation d'inscrire au budget la somme de CHF 30'000.- par an pendant 5 ans (CHF 150'000.- au total) pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la Route de Desserte Urbaine (RDU) et de ses quartiers
- 10) **Préavis no 12/12**
Approbation du Plan directeur communal (PDCom) y compris le plan de synthèse - Approbation des réponses aux remarques formulées lors de la consultation publique
- 11) Annonce des préavis à venir
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre-appel

- Le **PRESIDENT** salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de «La Côte» et du «24heures» et souhaite à tous la bienvenue pour cette première séance.

1/ Appel

Avec 47 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer, étant ici précisé que pour le comptage des voix celle du Président n'est pas prise en compte. Les délibérations se feront donc sur la base de 46 voix.

Membres excusés : Mmes Y. Dubosson et L. Gavillet et MM. I. Diakoff, P. Dorenbos, V. Lapaire, J.-P. Maret et Y. Hervieu

Membre absent lors de l'appel : M. T. Carrel (*arrivé en cours de séance*).

La Municipalité est au complet.

Mme L. Gavillet étant absente, Mme G. Bachmann agit comme scrutatrice.

2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2012

Sans remarque, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2012 est accepté par 42 oui et 4 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Depuis la reprise des activités après les vacances, les membres du Bureau se sont réunis les 23 août et 25 septembre pour nommer les commissions travaillant sur les préavis 18/12, 19/12, 20/12 et 21/12.

B/ Votations du 23 septembre 2012 : Sur Prangins, la formation musicale a été acceptée par 692 oui contre 204 non. Le logement à la retraite a été refusé par 566 non contre 347 oui. Quant au tabagisme passif, il a été refusé par 600 non contre 320 oui. Le taux de participation était de 43%.

C/ Pour les prochaines votations du mois de novembre, quatre objets seront votés. Le **PRESIDENT** remercie d'ores et déjà les conseillers qui viendraient appuyer les membres du Bureau lors du dépouillement.

D/ Concernant la motion de MM. Auberson et Cartier, la Préfecture a rendu son avis de droit et confirmé que ce projet ne peut pas entrer dans les attributions du Conseil. Par conséquent, cette motion n'est pas recevable comme telle. La Municipalité se prononcera à ce sujet au point 6 de l'ordre du jour.

E/ Le samedi 6 octobre prochain sera l'occasion pour les conseillers communaux et les employés communaux de participer à la Fête de la Vigne et au rallye pédestre qui se déroulera à Nyon, vers le parking de La Duché. Que chacun n'hésite pas à former une équipe pranginoise motivée.

F/ Les courriels qui sont à adresser au Président doivent être envoyés à l'adresse «conseil@prangins.ch».

Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

(Arrivée de M. T. Carrel. Le nombre de conseillers passe à 48 et le nombre de votants à 47)

5/ Communications de la Municipalité

- Le SYNDIC confirme que la Municipalité a plusieurs communications. Tout d'abord, il réitère ses encouragements au **PRESIDENT** qui siège pour la première fois ce soir et qui restera dans les annales communales pour être le Président qui aura fait voter le tout premier Plan Directeur Communal de Prangins. M. D. Kistler n'est pas là ce soir et est remplacé par M. Roland Bersier.

- Mme D.-E. CHRISTIN :

A/ Traitement futur des eaux usées : Il y a environ un an et demi, Mme D.-E. CHRISTIN avait annoncé à l'Assemblée que la Municipalité décidait d'attendre fin 2013-début 2014 pour prendre des décisions entre différentes variantes possibles pour le traitement des eaux usées. Le dossier avance. Différents éléments importants permettront à la Municipalité de prendre une décision plus fondée car ces éléments à préciser sont liés à la stratégie de lutte nationale contre les micro-polluants, soit des éléments retrouvés dans l'eau et issus de l'usage des médicaments par exemple. Les STEP devront s'équiper de traitements avancés pour protéger ces eaux des micro-polluants et des investissements élevés seront nécessaires. Cela nécessite une régionalisation des différentes STEP existantes. Actuellement, il y a 170 STEP sur le Canton de Vaud et une rationalisation pour diminuer ce nombre de STEP est nécessaire de façon à ce que les investissements se fassent à une échelle plus petite et moins onéreuse. A l'heure actuelle, le Service des eaux, sol et assainissement du Canton, le SESA, a achevé la première phase d'études permettant de dresser un bilan actuel du traitement des eaux usées sur le territoire cantonal et d'élaborer des options quant à la régionalisation du parc de l'ensemble des STEP vaudoises. Pour notre région, les résultats de cette étude, essentiellement technique, ont défini une variante régionale permettant aux eaux usées de l'ensemble du bassin versant de Nyon et Gland, soit environ cent mille équivalents-habitants, d'être traitées efficacement sur toutes ces communes. Cette étude a fourni aux différentes communes concernées une première base de réflexion et l'étape suivante consiste à créer des groupes de travail aidés par le SESA pour mieux cibler ces résultats qui sont, pour l'instant, purement techniques.

- Mme V. SEEMATTER :

A/ Prangins compte aujourd'hui 3'930 habitants. A pareille date l'année dernière, nous étions 3'911 habitants.

B/ La rentrée scolaire a eu lieu le 27 août. Ce sont au total 366 élèves qui ont rejoint les bancs de l'école, répartis comme suit : 262 élèves de la première enfantine à la quatrième primaire et 104

élèves en cinquième et sixième secondaires. La nouveauté de cette rentrée scolaire est que sur le site de Prangins il n'y aura plus de septième, huitième et neuvième années et ceci suite à la mise sur pied du concordat Harnos qui rentrera définitivement en vigueur à la rentrée 2015. Cette rentrée scolaire 2012 est exceptionnelle car dernière de son genre. A la rentrée 2013, l'école enfantine sera obligatoire et le cycle de transition (5^e et 6^e) deviendra du cycle primaire. Il s'agit donc d'un remue-ménage pour les communes, pour les enseignants et pour les établissements scolaires, savoir se mettre en conformité avec Harnos. Cela a commencé avec le projet de la nouvelle école enfantine UAPE, avec la transformation des bâtiments, la création d'une cantine scolaire et le développement du para-scolaire.

C/ L'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le 1^{er} septembre. Sur 251 personnes arrivées sur notre commune entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012, 95 personnes ont répondu favorablement à notre invitation. Les sociétés locales étaient présentes et ont pu se présenter directement aux nouveaux habitants. Cette manière de faire a été très appréciée.

D/ Etude de zones à vitesse modérée : La Municipalité a rencontré le responsable du projet, le Voyer ainsi que le responsable de la signalétique. Le projet est conforme aux législations actuelles et adéquates. Le projet final devra être présenté au Canton afin qu'il puisse être légalisé. Le responsable du projet viendra faire prochainement une présentation globale de son étude et ensuite les conseillers voteront par quartiers avec des préavis pour des zones bien distinctes.

E/ Le Service du feu de Nyon Région recrutera le 1^{er} novembre prochain. N'hésitez pas à vous inscrire.

F/ Xterra s'est déroulé le 8 septembre en faisant carton plein. Par contre, la Municipalité ne sait pas encore si Xterra se déroulera l'année prochaine sur le territoire communal.

G/ M. Th. Mermoud a démissionné de la commission de naturalisation car il a rejoint la Commission de gestion. Mme M.-I. Girard le remplacera dans cette commission.

- Mme M. BAUD :

A/ Projet d'école UAPE : De manière inhabituelle, la Municipalité va mettre à l'enquête publique ce bâtiment avant même que la demande de crédit soit demandée au Conseil communal. Que les conseillers ne soient donc pas surpris de cette démarche qui est faite pour gagner du temps sur le planning et pour se donner de la marge dans le cas d'éventuelle(s) opposition(s). Cette mise à l'enquête devrait avoir lieu début novembre et la demande du crédit de construction début 2013. Mme M. BAUD précise que la mise à l'enquête publique n'engage pas du tout le Conseil communal quant à l'octroi du crédit de construction. Ce sont deux démarches séparées.

B/ Aménagement du territoire : Les deux PPA "Le Clos" et PPA "La Barcarolle" ont reçu l'aval du Conseil d'Etat, donc ils sont entrés en force. Les travaux de planification de l'extension de l'Hôtel La Barcarolle et des bâtiments pour Le Clos pourront débuter.

Toujours dans l'aménagement du territoire, une étude-test de la route de l'Etraz pour le tronçon Novartis - Bénex a identifié trois points à améliorer. Des membres de la Municipalité, de la Région et du Canton ont participé à la présentation de trois

bureaux d'urbanistes montrant leur vision de ce développement. Il s'agit pour l'instant d'idées et une synthèse sera faite de cette étude-test. La Municipalité rencontrera les propriétaires des parcelles concernées pour connaître leurs remarques, les étudier et peut-être les intégrer au projet.

C/ Mme M. BAUD répond à l'intervention de M. P. Sandoz lors de la dernière séance au sujet de travaux effectués à La Barcarolle. Ces travaux concernaient deux plateformes installées en 2011 et qui n'avaient pas fait l'objet d'une autorisation de construire. La Municipalité a ordonné le démontage de ces plateformes et la remise en état du terrain. Le démontage est intervenu début 2012 et le terrain remis en état par du gazon synthétique. On peut bien évidemment discuter de la notion de construction mais il s'agit plus d'un terrassement. La Municipalité préfère se pencher sur l'utilisation adéquate et harmonieuse du site plutôt que d'aller contre cette installation.

- M. C. PERRET :

A/ M. C. PERRET enchaîne sur le sujet de La Barcarolle. Ce revêtement, que l'on peut discuter entre dur et pas dur, est néanmoins là et existe. Certains conseillers ont d'ailleurs certainement été se sustenter ou boire un verre dans ce lieu magnifique. La Municipalité a décidé de ne pas interdire totalement à un important hôtel-restaurant ce lieu à sa clientèle. Néanmoins, et comme il s'agit d'un espace public, il est important de conjuguer l'intérêt commercial et l'intérêt public. L'année prochaine, des bancs publics seront installés à cet endroit. Pour ce faire, une convention sera passée avec le propriétaire de La Barcarolle l'autorisant à laisser son Beach Bar. Cette convention sera renouvelée d'année en année afin de permettre au public de s'asseoir et de profiter pleinement du site, et à la clientèle de l'hôtel de bénéficier également de ce lieu.

B/ La Municipalité présentera un préavis pour le début 2013 pour un skatepark à Prangins.

C/ Taxe poubelle : Dans notre commune, nous traitons par année 800 tonnes de sacs poubelle. Quand les Pranginois devront trier leurs déchets, on estime à 160 tonnes minimum de déchets qui seront triés et recyclés. Aujourd'hui, comme tout le monde le sait, la déchetterie de la route du Curson ne répond plus aux besoins actuels pour trier convenablement ses déchets. Décision a été prise de reporter un nouveau règlement sur les déchets au 1^{er} janvier 2014. De plus, et dès le mois de janvier prochain, le ramassage des déchets encombrants «porte-à-porte» sera supprimé. Il y a trop de choses diverses qui sont mises dans ce ramassage, ce n'est plus gérable et cela coûte extrêmement cher. Il a donc été décidé d'installer à la Voirie dès le mois de janvier prochain deux containers, avec des horaires d'ouverture spécifiques, pour récolter ces encombrants.

D/ M. Y. Buccioli a déposé un postulat en début d'année sur la déchetterie et la Municipalité déposera un rapport au prochain conseil du mois de novembre.

- Le SYNDIC :

A/ La Commune de Prangins a participé à un audit de la Cour des Comptes pour étudier les procédures dans les domaines des marchés publics, notamment les constructions d'écoles et le réseau d'eau. Le résultat de cette synthèse n'a pas encore été rendu mais la

Municipalité le connaîtra lundi prochain, le 8. Elle communiquera aux conseillers le résultat de cette synthèse.

B/ La Commune de Prangins a été conviée le 19 octobre prochain à participer à une information de la part de Novartis, dix mois après les rebondissements connus de tous. Novartis entend faire une déclaration sur le développement du site de Prangins qu'il qualifie de «clairement engagé dans une nouvelle dynamique de croissance».

C/ Dans le cadre de l'association CAGI (Centre d'Accueil de la Genève Internationale) qui s'occupe des internationaux de Genève mais aussi de toute la région, la Commune va accueillir la nouvelle section qui vient à Prangins le 20 octobre pour visiter le Musée national. Pour information, le CAGI est dirigé par un Pranginois, M. l'Ambassadeur Christian Dunand.

D/ La parade navale de la CGN aura lieu à Nyon le 19 mai 2013.

E/ La Commune de Prangins a postulé pour organiser l'Assemblée générale de l'office du tourisme du Canton de Vaud. Elle se déroulera le 20 juin 2013. La réponse devrait parvenir prochainement.

Les communications de la Municipalité étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Motion de MM. Jacques Auberson et Blaise Cartier

Comme expliqué en préambule, la motion de MM. J. Auberson et B. Cartier ne peut être acceptée telle quelle. De plus, M. C. Perret a communiqué qu'un préavis sera déposé prochainement pour un skatepark. Le **PRESIDENT** demande aux motionnaires s'ils maintiennent leur motion pour la transformer en un postulat ou s'ils la retirent purement et simplement.

-M. B. **CARTIER** répondra qu'en son nom puisqu'ils n'ont pas eu le temps de se concerter. Premièrement, M. B. **CARTIER** aimerait connaître les éléments qui déterminent s'il s'agit d'une motion, d'une interpellation ou d'un postulat. Car au final le postulat est plus contraignant que la motion et quand on retire une motion le sujet est traité plus rapidement que les motions déposées il y a une année ! Deuxièmement, il est évident qu'il ne va pas maintenir sa motion puisque la Municipalité étudie le projet.

-Le **PRESIDENT** s'est entretenu avec le Préfet. La motion présentée n'entre pas dans les compétences du Conseil puisqu'un skatepark ne peut pas être traité comme un bâtiment puisqu'il est à l'air libre. Si cela avait été une patinoire, par exemple, la motion se justifiait.

-Le **SYNDIC** complète. Dans les commentaires du règlement du Conseil communal, il est bien précisé qu'une motion ne concerne que les compétences du Conseil communal et qu'elle ne peut pas traiter sur des bâtiments communaux. On ne peut donc pas assimiler un skatepark à un bâtiment communal. Un postulat, contrairement à la motion, peut porter sur les compétences du Conseil communal et les compétences de la Municipalité. La motion demande à la Municipalité de venir devant le conseil avec un projet, soit un préavis. Par contre, le postulat donne lieu à un rapport de la Municipalité et pas obligatoirement à un projet. Pour terminer, la Municipalité n'a pas voulu faire de formalisme puisqu'elle va venir devant le Conseil avec un préavis.

- M. J. AUBERSON confirme à son tour qu'il retire la motion.
La discussion étant close, on passe au point suivant.

7/ Préavis no 23/12

Arrêté d'imposition pour 2013

Le PRESIDENT appelle M. J. Auberson, président de la CF, pour la lecture des conclusions de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

-M. G. SUTER. Au point 4 du préavis il est mentionné que la Municipalité a pris aussi en compte l'effet de la convention entre le Canton et l'entreprise Novartis. Que peut-on savoir sur cette convention et les conséquences sur les comptes ?

-M. J. AUBERSON répond que la CF n'a pas eu accès à ces informations, qu'elles ne concernaient que le Syndic et le Boursier communal. La CF n'a pu que déduire que les éléments en sa possession allaient diminuer et regrette de ne pas avoir eu accès à cette convention.

-M. G. MAUROUX trouve qu'il est difficile d'arrêter un taux d'imposition sans connaître le budget et sans connaître les rentrées fiscales de l'un des principaux contribuables.

-M. J. AUBERSON répond concernant le budget. La CF s'est déjà plainte à plusieurs reprises de ne pas pouvoir voter le budget en même temps que l'arrêté d'imposition. A noter que dans d'autres communes, tant Nyon, Gland ou Aubonne, l'arrêté d'imposition a été voté sans connaître le budget.

-Le SYNDIC avait anticipé ce genre de questions. Le Conseil d'Etat donne un délai au 2 novembre pour que les communes arrêtent leur taux d'imposition. Ce délai est court pour certaines Municipalités pour établir un budget tenant compte de tous les éléments nécessaires. Les informations principales, qui sont la péréquation financière et la facture sociale, ne sont jamais connues de la Municipalité avant le mois d'octobre. La prochaine séance du Conseil communal ayant lieu après le 2 novembre, l'arrêté d'imposition doit donc être voté ce soir. Cette problématique est malheureusement récurrente.

Le SYNDIC donne des explications aux conseillers sur le mode de financement de la Commune, ses plans futurs et les évolutions réalistes du budget 2013, permettant ainsi de se rendre compte du bien-fondé du taux d'imposition présenté. En résumé, la Municipalité essaie de maintenir son taux d'imposition plusieurs années de suite afin de rendre attractive la Commune. La situation financière de la Commune est saine. L'autofinancement a été particulièrement important entre 2007 et 2011 et Prangins a pu dégager 23 millions d'autofinancement durant cette période. Différents fonds de réserve ont pu être constitués. La Commune a également pu réduire ses dettes. Novartis va bénéficier d'une exonération fiscale partielle et temporaire. La durée, qui a été rendue publique, est de cinq ans. Par contre, le SYNDIC n'a pas connaissance du montant de l'exonération ou du pourcentage que cela implique et n'a pas connaissance des termes de la convention entre l'Etat de Vaud et Novartis bien que le SYNDIC les ait réclamés plusieurs fois par écrit à l'Etat de Vaud.

-M. R. HAAS voit qu'il y a plusieurs fonds de réserve totalisant de gros montants. Dans quelle mesure peut-on utiliser le fonds de réserve A pour le projet B, par exemple ?

- Le SYNDIC répond que cela ne se peut pas. Si le fonds de réserve est affecté nommément, il sera uniquement utilisé pour ce dont il est prévu. Mais les fonds de réserve qui se nomment, par exemple, «grandes constructions» peuvent être utilisés pour différentes choses. En règle générale, il n'y a pas de grosses surprises, les choses étant bien estimées en amont.

- M. M. AUGSBURGER revient sur le déficit budgétaire. La Municipalité a réduit les charges et les dépenses de 4 et 6% par rapport aux deux dernières années. Donc, ces deux années étaient excédentaires. Si la Municipalité a réduit de la même manière, il ne devrait pas y avoir de déficit budgétaire cette année mais un excédent.

- Le SYNDIC répond que la Commune a eu des recettes extraordinaires non budgétées qui sont, d'une part, le remboursement sur la péréquation financière et la facture sociale de l'année d'avant et, pour les comptes 2011, l'héritage reçu d'un citoyen de Prangins de un million de francs.

- M. R. HAAS regarde les chiffres 2011 et constate que les entreprises basées à Prangins, une cinquantaine de sociétés anonymes notamment, ont contribué aux recettes fiscales pour 1,5 millions. Si l'on regarde les variations d'impôts par rapport au budget 2011, une estimation de 2,4 millions de revenus est prévue et il n'y avait que 1,5 millions effectifs. Il y a donc une grande différence entre ces deux chiffres. Ne peut-on pas présenter un budget en même temps que le taux d'imposition ?

- Le SYNDIC répète que cela pourrait se faire mais le risque de se tromper est important, notamment au niveau du budget. Les acomptes de l'Etat varient considérablement, de l'ordre de deux millions voire plus certaines années. Le SYNDIC estime qu'il est plus raisonnable d'attendre les chiffres du Canton.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. J. Auberson lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 23/12 est accepté
par 45 oui et 2 abstentions.**

8/ Préavis no 19/12

Demande d'un crédit de Fr. 187'000.- (sur un total de Fr. 238'000.-) pour l'assainissement de la butte pare-balles et l'installation de récupérateurs de balles du stand de tir Duillier-Prangins

Le PRESIDENT appelle M. P. Sandoz, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

- M. P. SANDOZ précise que Mme M.-I. Girard et lui-même ont également été à la séance du Conseil communal de Duillier lorsque ce dernier passait au vote le même préavis. M. P. SANDOZ corrige les conclusions de son rapport dans le sens qu'il n'y a pas eu de rapport de la commission de gestion et des finances sur ce sujet. Enfin, M. P. SANDOZ rectifie en première page de son rapport que c'est le délai pour le dépôt de la demande de subvention qui doit être fait avant fin 2012 et non le délai pour la subvention des travaux.

La discussion est ouverte.

- M. P. HANHART aimerait la confirmation que les communes qui n'ont pas de stand de tir ne participent pas à cet assainissement. Est-

ce que la loi pourrait les obliger à participer ou y a-t-il un moyen pour que ces communes participent également puisque leurs habitants vont tirer dans ce stand de tir ?

- M. P. SANDOZ répond que les tireurs vont tirer dans les stands de tir de leur choix et souvent dans plusieurs stands différents. Il est difficile de quantifier le nombre d'habitants de telle commune ou de telle autre qui vient tirer à Duillier. Pour exemple, le stand de tir de Vich-Coinsins existe depuis plus de vingt ans et seules ces deux communes ont financé l'assainissement de leur stand de tir. On ne pourrait pas demander à Vich ou à Coinsins de participer à l'assainissement de Duillier même si des tireurs de ces deux communes se rendent à Duillier.

- M. R. COCHET demande qui est propriétaire de la parcelle ?

- M. P. SANDOZ répond que c'est la Commune de Duillier.

- M. R. COCHET n'est pas d'accord. Au Registre foncier, c'est la Société de tir qui est propriétaire.

- Mme D.-E. CHRISTIN précise que la butte de tir qui doit être assainie forme une petite parcelle propriété de la Commune de Duillier. Mais la cabane d'où les tireurs tirent appartient à la Société de tir.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. P. Sandoz lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 19/12 est accepté
par 42 oui, 1 non et 4 abstentions.**

9/ Préavis no 18/12

Autorisation d'inscrire au budget la somme de CHF 30'000.- par an pendant 5 ans (CHF 150'000.- au total) pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la Route de Desserte Urbaine (RDU) et de ses quartiers

Le PRESIDENT appelle M. E. Gétaz, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

- M. E. GETAZ aimerait amender les conclusions de son rapport en ce sens qu'il faut rajouter dans les décisions du conseil, deuxième alinéa, que le montant doit être inscrit au budget de fonctionnement, ainsi que supprimer le dernier alinéa du préavis qui n'a plus lieu d'être.

On passe au vote de cet amendement.

**Par 42 oui et 5 abstentions,
l'amendement proposé est accepté.**

La discussion est ouverte.

- M. M. AUGSBURGER demande sur quels critères Prangins paie 15% du total, soit CHF 150'000.- ? Car par rapport à Nyon la répartition est plus élevée.

- Mme M. BAUD répond que les montants ont été fixés par rapport au nombre d'habitants de chaque commune. Il faut savoir aussi que Nyon a un service des routes et un service de l'urbanisme donc du personnel à disposition pour gérer tout ce qui est opérationnel, d'où le «peu» de différence entre Prangins et Nyon par exemple.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. E. Gétaz lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 18/12, tel qu'amendé, est accepté
par 42 oui, 2 non et 3 abstentions.**

10/ Préavis no 12/12

Approbation du Plan directeur communal (PDCom) y compris le plan de synthèse - Approbation des réponses aux remarques formulées lors de la consultation publique

Le PRESIDENT appelle M. P. Hanhart, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

- Mme M. BAUD profite pour prendre la parole et remémorer aux conseillers ce qu'est le PDCom et ses avantages. Le PDCom permet une vision coordonnée sur dix à quinze ans des projets de la commune et permet ainsi à la Municipalité d'avoir un outil de coordination indispensable pour ses futurs projets. Le PDCom renforce également la position de Prangins vis-à-vis des projets régionaux, instrument contractuel entre le Canton et la Commune. Chose importante, chaque projet proposé dans le PDCom fera de toute façon l'objet d'études détaillées et de préavis présentés pour approbation au Conseil communal, voire même d'enquêtes publiques pour certains projets. Le processus démocratique sera de toute façon respecté. Mme M. BAUD en profite pour souligner le travail considérable que la commission ad hoc a fourni, permettant d'améliorer le PDCom sur plusieurs points. La Municipalité a pris acte des vœux de la commission et les remarques figurant dans l'addenda ont d'ores et déjà été pris en compte. Par contre, la Municipalité émet des réserves sur les nouveaux amendements proposés par la commission.

La discussion est ouverte jusqu'aux nouveaux amendements. Personne ne demande la parole.

-M. P. HANHART aimerait que l'Assemblée fasse un vote d'intention concernant les vœux de la commission afin de savoir si la commission est suivie par l'Assemblée ou non.

-M. P. SANDOZ pense que le vœu No 1 est pertinent et votera pour.

-Le PRESIDENT rappelle que selon notre règlement du Conseil communal les vœux émis par une commission ne peuvent pas être soumis à votation.

-M. G. MAUROUX n'est pas sûr que l'Assemblée ne puisse pas faire un vote d'intention. Même s'il n'a pas de valeur formelle, un vote d'intention permettrait à la Municipalité de savoir si les vœux émis par la commission sont suivis par le Conseil.

-M. B. CARTIER appuie la demande de M. G. Mauroux.

-Le PRESIDENT se rallie à cette demande mais précise que ce vote d'intention sera un simple avis du Conseil.

A la grande majorité, l'ensemble des vœux émis par la commission est accepté.

Le PRESIDENT ouvre la discussion sur l'amendement No 5 nouveau de la commission, ici rappelé :

«Amendement No 5 : nouveau

Etudier la possibilité de construire la RDU semi enterrée et en tous cas avec une butte arborisée en lieu et place d'une piste cyclable et d'une piste pour piéton. Avec les avantages de réduire au maximum les nuisances sonores ainsi que les coûts, car la terre enlevée pour construire la RDU serait utilisée directement sur place comme remblai utile.»

-Mme M. BAUD précise que la Municipalité émet des réticences sur cet amendement. En effet, Prangins n'est pas la seule commune qui décide de la RDU et l'on ne peut pas avoir la certitude que les partenaires engagés dans cette RDU soient d'accord avec les demandes de la commission. Cette route de distribution urbaine est

destinée à un trafic routier modéré à 50 ou 60 km/heure et desservira les quartiers d'Eysins, de Nyon et de Prangins. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte pour l'élaboration de cette route et notamment beaucoup d'ordonnances et de lois sur les routes à satisfaire. L'amendement proposé est beaucoup trop précis, donne trop de détails, et les choses ne peuvent pas être figées ce soir sans savoir ce que cela implique par rapport aux différentes lois et ordonnances à prendre en compte. Mme M. BAUD montre aux conseillers, au moyen du rétroprojecteur, le plan détaillé de la route et des projets aux alentours.

S'ensuit un long débat sur le fait de savoir si l'amendement proposé est réellement contraignant ou non pour la Municipalité, sur la demande d'une route semi enterrée voire entièrement enterrée selon l'avis de certains conseillers, d'autres estimant que cela n'est pas la peine, ou encore de savoir si une butte arborisée est réaliste et envisageable. Les débats furent soutenus entre les conseillers et la Municipalité désireuse de ne pas avoir un amendement trop précis et impossible à réaliser.

Plusieurs conseillers déposent des sous-amendements.

a) Sous-amendement No 1 de M. G. Mauroux, savoir abroger l'amendement No 5 nouveau tel que présenté par la commission et le remplacer par :

«Etudier la possibilité de construire la RDU semi enterrée ou enterrée».

Le reste du texte étant supprimé.

Vote. Le sous-amendement de M. G. Mauroux est

refusé par 35 non, 9 oui et 3 abstentions.

b) Sous-amendement No 2 de M. G. Suter, savoir supprimer les mots «en tous cas» et «en lieu et place d'une piste cyclable et d'une piste pour piéton», ce qui donnerait :

«Etudier la possibilité de construire la RDU semi enterrée ou avec une butte arborisée. Avec les avantages de réduire au maximum les nuisances sonores ainsi que les coûts, car la terre enlevée pour construire la RDU serait utilisée directement sur place comme remblai utile.»

Vote. Le sous-amendement de M. G. Suter est

refusé par 30 non, 8 oui et 9 abstentions.

c) Sous-amendement No 3 de M. R. Agthe, savoir supprimer uniquement les mots «et en tous cas» :

«Etudier la possibilité de construire la RDU semi enterrée avec une butte arborisée en lieu et place d'une piste cyclable et d'une piste pour piéton. Avec les avantages de réduire au maximum les nuisances sonores ainsi que les coûts, car la terre enlevée pour construire la RDU serait utilisée directement sur place comme remblai utile.»

Vote. Le sous-amendement de M. R. Agthe est

refusé par 22 non, 16 oui et 4 abstentions.

d) Sous-amendement No 4 de Mme M. van Leckwyck, savoir abroger l'amendement No 5 nouveau tel que présenté par la commission et le remplacer par :

«Etudier la possibilité de construire la RDU semi enterrée ou avec une butte arborisée.»

Le reste du texte étant supprimé.

Vote. Le sous-amendement de Mme M. van Leckwyck est

refusé par 20 non, 15 oui et 10 abstentions.

On passe au vote de l'amendement No 5 de la commission, qui n'est pas sous-amendé.

**Par 21 oui, 16 non et 10 abstentions,
l'amendement No 5 nouveau est accepté.**

La discussion se poursuit sur l'amendement No 6 nouveau de la commission, ici rappelé :

«Amendement No 6 : nouveau

Prévoir une zone artisanale et industrielle servant d'écran phonique contre les nuisances le long de la RDU. Avec cette option, il serait ainsi possible de créer des emplois à proximité des habitations qui seront construites tôt ou tard».

- M. B. CARTIER se propose de sous-amender ce texte afin d'éviter le même long débat que pour l'amendement précédent, savoir donner à la Municipalité la possibilité d'étudier cette demande.

Sous-amendement de M. B. Cartier :

«Etudier la possibilité de créer une zone artisanale et industrielle servant d'écran phonique contre les nuisances le long de la RDU. Avec cette option, il serait ainsi possible de créer des emplois à proximité des habitations qui seront construites tôt ou tard.»

Discussion. Vote. Le sous-amendement de M. B. Cartier est **accepté par 37 oui, 5 non et 3 abstentions.**

On passe au vote de l'amendement No 6, sous-amendé, dont le texte est mentionné ci-dessus.

**Par 39 oui, 3 non et 4 abstentions,
l'amendement No 6 nouveau, tel que sous-amendé, est accepté.**

La discussion se poursuit sur l'amendement No 7 nouveau de la commission, ici rappelé :

«Amendement No 7 : nouveau

Créer une commission permanente du Conseil communal chargée du suivi du PDCom et de l'étude des préavis qui lui seront directement liés. Elle comprendra 5 membres du Conseil ainsi qu'un ou plusieurs Municipaux désignés par la Municipalité».

La Municipalité n'est pas d'accord avec cet amendement. Avoir une commission permanente qui étudierait les préavis déposés en relation avec le PDCom reviendrait à avoir une commission qui étudierait tous les préavis et tous les rapports des commissions ad hoc. Car, dès ce soir, tous les préavis qui seront présentés seront, de près ou de loin, en relation avec le PDCom.

Discussion. Vote.

**Par 39 non, 7 oui et 1 abstention,
l'amendement No 7 nouveau est refusé.**

Le PRESIDENT clôt les discussions sur ce préavis et demande à M. P. Hanhart de lire les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 12/12, tel qu'amendé et sous-amendé,
est accepté par 43 oui, 3 non et 1 abstention.**

Le SYNDIC remercie l'Assemblée d'avoir accepté ce PDCom qui a fait l'objet d'un long travail qui s'est échelonné sur plusieurs années. Il servira de référence sur tous les domaines qui sont mentionnés dans ce projet.

11/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC annonce les préavis suivants :

- Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire.
- Aménagement de sécurité de la route de l'Etraz.
- Budget 2013.
- Réponse à la motion de M. Henri Haymoz.

12/ Propositions individuelles et divers

- M. D. FRIEDLI se demande pourquoi les travaux dans une propriété proche du Pont de la Redoute sont stoppés depuis plusieurs semaines.

- Mme M. BAUD confirme que ce chantier a été arrêté par la Municipalité car le propriétaire n'avait pas demandé les autorisations nécessaires. La Municipalité a demandé au propriétaire des plans des travaux envisagés mais, à ce jour, elle n'a pas encore pu avaliser les plans reçus. Mme M. BAUD ne peut donc pas confirmer si ces travaux sont conformes à notre règlement sur la police des constructions. Néanmoins, dénonciation a été faite auprès de la Préfecture.

- M. M. AUGSBURGER a une remarque sur le PDCom et observe que l'Assemblée a passé plus de la moitié de la soirée à discuter de trois amendements qui représentent, à tout casser, 10% de l'entier du PDCom et l'Assemblée n'a même pas discuté sur le PDCom lui-même qui engage quand même la Commune sur les 15-20 prochaines années !

- M. B. CARTIER n'est pas tout-à-fait d'accord. Cela est la preuve que l'Assemblée fait confiance à la commission ad hoc (rires)

- M. G. SUTER trouve le site internet très bien fait, très agréable à visiter et il y a même la destruction des deux antennes avec des magnifiques photos. Néanmoins, il manque les dates du conseil communal. De plus, on demande que les communications passent par le site de la commune, mais quelles sont les garanties que les conversations entre conseillers restent confidentielles ?

- M. C. PERRET remercie pour ces remarques concernant le site internet.

- M. R. COCHET a reçu les différents courriels contenant les prochains préavis et les rapports des commissions, ce qui est bien. Mais M. R. COCHET estime que ces informations devraient être mises à disposition par la Municipalité sur le site internet de la Commune, via un code d'accès sécurisé pour les conseillers. Cela éviterait un va-et-vient de documents entre la Municipalité, le Bureau du Conseil et les conseillers.

- M. B. CARTIER rebondit. Les documents arrivent sur sa boîte mail qui peut être ouverte par quelqu'un d'autre que lui. N'est-ce pas un souci pour la confidentialité ?

- Le PRESIDENT sait que la Commune de Nyon affiche sur son site internet les préavis et les rapports des commissions. Pour l'instant, à Prangins, il semble plus simple et sûr d'envoyer ces documents sur les adresses courriels des conseillers. Ces documents sont également envoyés par courrier postal et une lettre peut aussi être ouverte par quelqu'un d'autre que le destinataire.

- M. G. MAUROUX avait déjà demandé il y a trois quatre ans que les

archives du Conseil puissent être consultées sur internet. Cela va dans le même sens que la proposition de M. R. Cochet, savoir que le site internet de la Commune propose les archives communales des dernières années, savoir tous les préavis, les procès-verbaux, etc. A l'époque, il lui avait été répondu que cela suivrait avec le nouveau site internet. Alors maintenant que ce site existe, que les archives soient mises.

- Le PRESIDENT confirme que ce point a été discuté avec la Municipalité. En principe, tous ces documents seront disponibles sur le site à partir de cette année, mais seulement depuis le début de l'année 2012.

- M. G. MAUROUX demande à Mme V. Seematter ce qu'il en est du crédit d'étude de Fr. 50'000.- qui a été voté il y a 2-3 ans pour une zone à 30 km/heure au centre du village ? Lors des communications en début de séance Mme V. Seematter a parlé de plusieurs préavis par quartiers et non un préavis en entier. Peut-on avoir des explications ?

- Mme V. SEEMATTER répond que la Municipalité va présenter un projet global sur l'entier du territoire communal. Après, si des tronçons doivent être traités avant d'autres car plus pressants, ils seront votés en priorité. Les préavis traiteront certainement quartiers par quartiers mais les conseillers auront une vision globale du dossier.

- M. G. MAUROUX est content de savoir que la Municipalité avance dans ce dossier. Par contre, présenter des zones de 30 km/heure par quartiers est dangereux. Une zone 30 km/heure n'est pas bien vue dans tous les quartiers et cela risque de poser de gros problèmes si cela est refusé dans certains quartiers et pas dans d'autres. Les discussions sur la demande de crédit d'étude avaient déjà été houleuses, il serait fort à parier que ce sera difficile de faire passer à nouveau les zones à 30 km/heure.

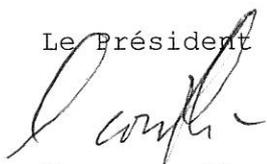
Plus personne ne demandant la parole on passe au point suivant.

13/ Contre-appel

La présence est de 48 conseillers. La séance se termine à 23h45.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président



Marc von Büren



La Secrétaire



Patricia Jaquier Pérard